

VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

ANNÉE 2019



La loi de 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République rend obligatoire chaque année un débat spécifique, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), dans les communes de plus de 3 500 habitants, débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « *NOTRe* », du 7 août 2015 a renforcé cette obligation en indiquant que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette (voir §4 et §5 en pages 15 et suivantes).

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient de rappeler que le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint, compte tenu de la raréfaction des ressources.

La construction du budget 2019 de la ville de Verrières-le-Buisson ne sera donc pas, une nouvelle fois, chose facile malgré les efforts faits par l'ensemble des services pour établir des estimations au plus juste des dépenses et pour rechercher systématiquement de nouvelles recettes potentielles.

Il convient toutefois de rappeler que ce budget est construit « au fil de l'eau » car nul doute que le projet de loi de finances pour 2019 pourrait avoir une incidence sur les finances locales.

De plus, le Conseil municipal sera une nouvelle fois amené à voter un budget annexe « assainissement » répondant à la norme comptable M49, la Communauté Paris-Saclay n'ayant toujours pas acté la reprise de cette compétence.

1 – Le contexte international

Source Insee – point de conjoncture octobre 2018

Au deuxième trimestre 2018, les écarts de croissance se sont accentués entre les grands pays. La croissance a été vigoureuse aux États-Unis, plus mitigée en Europe.

Au deuxième trimestre 2018, l'activité économique de la zone euro a gardé le même rythme qu'en début d'année (+0,4 %), alors qu'elle s'est raffermie dans la plupart des autres grandes économies avancées. Aux États-Unis en particulier, après un léger ralentissement au premier trimestre 2018, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 1,0 %, porté par la consommation et l'investissement privé qui ont profité du stimulus fiscal. Au Japon, la croissance (+0,7 %) a bénéficié d'un redémarrage de l'investissement et de la consommation. L'activité a également accéléré au Royaume-Uni (+0,4 %). En zone euro, si l'investissement des entreprises a été tonique en réponse aux tensions croissantes sur les moyens de production, la consommation des ménages est en revanche restée timide (+0,2 %). Le PIB a davantage progressé en Espagne (+0,6 %) et en Allemagne (+0,5 %) qu'en Italie (+0,2 %).

Certaines économies émergentes sont entrées en zone de turbulences. La Chine affiche une croissance à peine inférieure à celle de 2017. En revanche, les économies russe, brésilienne, argentine et turque ont été affectées par la dépréciation de leur monnaie et l'accroissement marqué de l'inflation, parfois dans un contexte de tensions diplomatiques avec les États-Unis ou d'incertitudes politiques.

Le commerce mondial a ralenti au premier semestre 2018. Malgré la bonne tenue de l'activité dans les économies avancées, le commerce mondial a ralenti au premier semestre 2018 et la demande mondiale adressée à la France n'a crû que de 0,5 % début 2018, puis de 0,7 % au deuxième trimestre, contre une moyenne de +1,5 % par trimestre en 2017.

2 – Le contexte national

Pour la France, on constate :

- une croissance stable, grâce à l'activité du troisième trimestre qui bénéficierait d'un sursaut provenant en particulier de l'industrie. La croissance française du deuxième trimestre 2018 a été affectée par plusieurs facteurs ponctuels : les grèves dans les transports ont pesé sur la consommation des ménages et la production du secteur. L'arrêt pour maintenance de raffineries ainsi que la faible consommation d'énergie ont également modéré

la production. Le retour à la normale dans les secteurs concernés au troisième trimestre jouerait en contrepartie positivement. La production manufacturière renouerait avec la croissance au second semestre après la baisse observée au premier. Enfin, la consommation des ménages bénéficierait de la vigueur retrouvée du pouvoir d'achat. Au total, le PIB français progresserait de 0,5 % au troisième trimestre puis de 0,4 % à l'automne. L'économie française croîtrait ainsi de 1,6 % en 2018 après 2,3 % en 2017.

- une inflation qui refluerait : passant en-dessous de 2 % avec la stabilisation des prix du pétrole, l'inflation sous-jacente resterait proche de 1 %. L'inflation a atteint +2,3 % en juillet et en août 2018 alors qu'elle n'était que de +0,9 % un an plus tôt. Cette accélération des prix à la consommation provient principalement du renchérissement des prix de l'énergie, du relèvement des prix du tabac et de l'inflation alimentaire. En revanche, durant la même période, l'inflation sous-jacente ne s'est accrue que d'un demi-point et demeurerait proche de +1,0 % jusqu'en décembre. L'inflation d'ensemble reviendrait à +1,8 % en décembre 2018.

- le pouvoir d'achat et la consommation progresseraient en fin d'année 2018. L'accélération des salaires compensant le freinage de l'emploi, la masse salariale demeurerait dynamique (+3,0 % en 2018 après +3,1 % en 2017) et le revenu disponible brut des ménages croîtrait de 2,9 % en 2018. Le regain d'inflation en 2018 conduirait toutefois à un léger ralentissement du pouvoir d'achat à +1,3 % en 2018. Le pouvoir d'achat croîtrait de 0,5 % au troisième trimestre puis de 1,7 % au quatrième, en raison de la suppression du reliquat de cotisations d'assurance chômage pour les salariés et de la réduction de la taxe d'habitation pour les ménages concernés. La consommation des ménages progresserait toutefois plus modérément que le pouvoir d'achat au dernier trimestre 2018. Au premier semestre, les ménages ont en partie lissé les effets sur leur consommation des fortes fluctuations de leur pouvoir d'achat. Il en irait de même en fin d'année : le dynamisme des immatriculations, le retour à la normale dans les transports et plus généralement un certain rattrapage après l'atonie du début d'année conduiraient à un rebond de la consommation au troisième trimestre (+0,7 %). Celle-ci serait de nouveau soutenue au dernier trimestre (+0,5 %), dans des proportions moindres cependant que les gains de pouvoir d'achat.

- un regain sur le marché de l'emploi : dans le sillage de l'activité, les créations d'emploi se poursuivraient sur un rythme plus modéré. L'emploi marchand ralentirait en 2018. Après 342 000 créations nettes en 2017, l'emploi total croîtrait de 129 000 en 2018, en lien avec le ralentissement de l'activité. Alors que l'intérim a perdu des emplois au deuxième trimestre, l'emploi dans les services conserverait un rythme de croissance moins dynamique qu'en 2017 et l'industrie continuerait de réduire ses effectifs d'ici la fin de l'année. L'emploi non marchand a pâti de la baisse des emplois aidés en première moitié d'année. Comme anticipé, l'emploi non marchand a baissé avec la diminution du nombre de bénéficiaires de contrats aidés au premier semestre. Au second semestre, cette diminution serait atténuée par la montée en charge graduelle du nouveau dispositif de contrats aidés « Parcours emploi compétences ». Enfin, grâce au dynamisme de l'emploi, le taux de chômage suit une tendance à la baisse au rythme d'environ -0,1 point par trimestre. il pourrait atteindre 8,9 % à l'automne.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2019 a été présenté en Conseil des ministres le mercredi 24 septembre 2018.

Les principales hypothèses et mesures du budget 2019 sont les suivantes :

- **une hypothèse de croissance de 1,7%** (comme en 2018) ;
- **l'infléchissement de la croissance de la dépense de l'Etat.** Après une progression nulle en 2018 (0 %), la croissance en volume de la dépense publique resterait très modérée en 2019 à 0,6 %, soit un niveau nettement inférieur à la croissance du PIB (1,7 %). Les dépenses entrant dans le champ de la norme de dépenses pilotables de l'État, nouvelle norme mise en place dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 pour plus de transparence et de cohérence, progressaient en LFI pour 2018 de 5,1 Md€, notamment en raison de la remise à niveau des dépenses obligatoires du budget (plus de 4 Md€ d'amélioration de la sincérité), après une hausse marquée de plus de 10,4 Md€ sur le même périmètre dans le cadre de la loi de finances pour 2017, dernier budget de la mandature précédente. En 2019, les dépenses de l'Etat ne progresseront plus, à champ constant, que de 2,2 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2018, ce qui représente une évolution en volume de - 0,5 %, conforme à l'objectif de la loi de programmation des finances publiques.

Concernant plus précisément les collectivités locales, deux mesures importantes sont à noter :

- tout d'abord la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale : le mécanisme progressif jusqu'en 2020 doit permettre à 80% des foyers français d'être dispensés de paiement de cette taxe sous condition de ressources. Recette essentielle de tout budget communal, la taxe d'habitation doit être prise en charge par l'Etat par un mécanisme de dégrèvement, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Le Gouvernement s'est engagé à compenser « à l'euro près » ces dégrèvements. Or, des incertitudes demeurent encore, un an après l'annonce de cette mesure, sur le financement et la compensation pour les communes ;

- ensuite l'engagement renouvelé sur le maintien des dotations de l'Etat et notamment de la dotation globale de fonctionnement. Cependant, ce sont les concours financiers de l'Etat qui restent stables. Comme en 2018, par un système de péréquation, certains concours pourront augmenter (Dotations de solidarité urbaine et Dotation de solidarité rurale) et d'autres diminuer tels la DGF. C'est le cas pour Verrières cette année encore.

Rappelons que depuis plusieurs années, la DGF n'a cessé de diminuer. Le tableau ci-après illustre de façon précise cette baisse.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
DGF en €	2 936 174	2 846 157	2 645 589	2 166 550	1 841 550	1 353 992	1 266 868	1 133 000
Ecart en €	- 60 827	- 90 017	- 200 568	- 479 039	- 325 000	- 487 558	- 87 124	- 133 868
Ecart en %	-2,03%	-3,07%	-7,05%	-18,11%	-15,00%	-26,48%	-6,43%	-10,57%

On constate que sur la période, la ville a perdu près de 1,8 million d'euros en valeur absolue et près de 1,864 millions d'euros en cumulé.

En parallèle, la contribution de Verrières au FPIC, qui ne cessait de diminuer, repart à la hausse au même montant qu'en 2015.

	CA 2014	CA 2015	2016	2017	2018	2019
FPIC en €	341 382	486 619	472 049	353 575	353 575 €	484 130 €
Ecart en €	150 173	145 237	-14 570	-118 474	0	130 555
Ecart en %	78,54%	42,54%	-2,99%	-25,10%	0%	36,92%

Enfin des incertitudes demeurent sur le transfert de nouvelles compétences à la CPS, notamment l'assainissement qui fait l'objet d'un budget annexe depuis 2016.

*

*

*

3 – Le BP 2019 de la Ville de Verrières

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les recettes :

Sous réserve des arbitrages définitifs, celles-ci devraient se présenter comme suit :

		BP 2018	BP 2019	Variation
13	Atténuation de charges	150 000,00 €	225 000,00 €	50,00%
70	Produits des services	2 586 278,00 €	1 370 125,00 €	-47,02%
73	Impôts et taxes	16 735 842,00 €	17 078 545,00 €	2,05%
74	Dotations et participations	2 558 770,00 €	2 257 479,00 €	-11,77%
75	Autres produits de gestion courante	401 740,00 €	408 458,00 €	1,67%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	-
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	10 600,00 €	112,00%
42	Opérations d'ordre	125 036,00 €	48 536,00 €	-61,18%
	Total	22 562 666,00 €	21 398 743,00 €	-5,16%

De façon plus détaillée, on relève :

- concernant les atténuations de charges : l'écart de 75 k€ s'explique par l'inscription en recettes du montant que la commune percevra au titre de la mise à disposition auprès de l'association TRIADE 91 de deux agents à partir de 2018 ;

- concernant les produits des services : la nouvelle délégation du service public de la Restauration scolaire explique une importante partie de la baisse des recettes du chapitre. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2018, la facturation du prix des repas est assurée par le délégataire retenu pour 5 ans, API Restauration. De fait, la commune n'encaisse plus aucune recette au titre de cette prestation. Par ailleurs, aucune hausse des tarifs n'est envisagée pour 2019 ;

- concernant la fiscalité : sur ce chapitre, sont comptabilisées à la fois les recettes fiscales, l'attribution de compensation versée par la CPS et les droits de mutation

encaissés à l'occasion de chaque transaction immobilière réalisée sur le territoire de la commune. La seule hausse mécanique des bases fiscales par les services de l'Etat permet d'expliquer à elle seule une grande partie de la hausse de ce chapitre, l'augmentation des bases étant estimée prudemment à 0,7%. Par ailleurs, au regard des années précédentes, il est raisonnable d'envisager d'inscrire un montant d'encaissement de 930 k€ (au lieu de 800 k€) au titre des droits de mutation, même si cette recette reste variable d'une année sur l'autre ;

- concernant les dotations et participations : une nouvelle baisse de l'ensemble des dotations reçues par la commune est envisagée. Cela concerne essentiellement la baisse des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, pour des raisons exprimées supra, la DGF est estimée à 1 133 000 €, la commune perdant ainsi 134 000 € ;

- la relative stabilité au chapitre des autres produits de gestion courante concerne les remboursements des indemnités journalières des agents, en maladie et en congés de maternité, versés par notre assurance.

A noter également que cette année, aucune cession de patrimoine ne devrait venir abonder cette section.

Au total, et pour résumer :

- les recettes d'ordre devraient baisser de 61,18 %. Il s'agit des travaux réalisés en régie, pour lesquels la prise en compte dans les immobilisations doit être évaluée avec prudence ;
- les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer de 4,85%.

3.1.2. Les dépenses

Sous réserve là encore des arbitrages définitifs, celles-ci devraient se présenter comme suit :

		BP 2018	BP 2019	Variation
011	Charges à caractères général	5 733 788,00 €	4 807 336,00 €	-16,16%
012	Charges de personnel	13 005 000,00 €	12 805 000,00 €	-1,54%
014	Atténuation de produits	518 000 €	484 130,00 €	-6,54%
65	Autres charges de gestion courante	1 192 410,00 €	1 109 435,00 €	-6,96%
66	Charges financières	380 000 €	457 000,00 €	20,26%
67	Charges exceptionnelles	43 600,00 €	43 000,00 €	-1,38%
68	Dotations aux provisions	1 521 980,00 €	1 501 000,00 €	-1,38%
	Autofinancement	167 888,00 €	191 842,00 €	14,27%
	Total	22 562 666,00 €	21 398 743,00 €	-5,16%

On constate que :

- le chapitre 011 (charges de gestion courante) connaîtrait une diminution notable puisque qu'il baisse de 16,16% soit 926 k€. Cette baisse est due essentiellement à la mise en place depuis le 1^{er} septembre 2018 de la nouvelle délégation du service public de la Restauration scolaire. En effet, jusqu'à présent, la Ville payait l'intégralité des repas servis au prestataire et facturait en contrepartie la prestation aux rationnaires. Avec la nouvelle délégation, le prestataire facturait directement aux rationnaires la prestation, la Ville ne paie plus directement les repas, d'où une baisse conséquente de cette ligne de dépenses ;

- le chapitre 012 (charges de personnel) est en baisse du fait notamment de postes qui restent vacants en raison de difficultés de recrutement (technicité rare sur le marché de l'emploi pour des postes à responsabilité tels les finances) et toujours une gestion maîtrisée des ressources humaines ;

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses salariales au regard des dépenses réelles de fonctionnement sur les 5 dernières années :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Frais de personnel	12 950 400 €	12 466 863 €	13 063 419 €	13 005 000 €	12 805 000 €
Dépenses réelles	20 363 451 €	20 219 028 €	20 700 457 €	20 872 798 €	19 705 901 €
Ratio	63,60%	61,66%	63,11%	62,31%	64,98%
ETP	304,7	298	284	276,34	275

On constate a priori que le ratio frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement se dégrade. Cependant, il faut prendre en compte le fait que d'une part les frais de personnel depuis de nombreuses années sont contenus autour de 13 M€, malgré différentes mesures gouvernementales successives (augmentation de la valeur du point d'indice, PPCR, ...) et que, d'autre part, les dépenses réelles de fonctionnement tendent à baisser.

- le chapitre 14 (atténuation de produits) diminuerait par le fait combiné d'une augmentation du fonds de péréquation (FPIC) pour un montant de 484 k€ et de la non inscription du prélèvement au titre de la loi SRU pour lequel la commune n'est plus redevable en raison de la cession à l'euro symbolique du terrain pour l'opération de rénovation du foyer ADEF ;

- le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) connaîtrait une diminution de 6,96 % (83 k€ environ) due notamment aux efforts partagés avec les partenaires de la commune au titre des subventions versées et à la réduction du montant des titres admis en non-valeur, en lien avec la Trésorerie municipale ;

- le chapitre 66 (intérêts des emprunts) augmenterait significativement (+77 k€, soit 20,26% au regard du BP 2018), conséquence du recours à l'emprunt que devrait faire la commune au dernier trimestre 2018, comme prévu au BP 2018 mais pour un montant moindre que celui envisagé (environ 7 M€ au lieu de 9 M€);

- le chapitre 68 (dotation aux amortissements) diminue légèrement par rapport à celui de 2018 d'environ 20 000 €, conséquence d'une régularisation et d'un inventaire avec la Trésorerie, depuis 2015, du patrimoine de la commune ;

Au total, et pour résumer :

- les dépenses réelles de fonctionnement devraient diminuer de 5,59 % (environ 1,1 M€) ;
- les dépenses d'ordre (dotations aux provisions et autofinancement) devraient augmenter de 0,18% (environ 3 000 €) ;
- les dépenses totales de fonctionnement devraient baisser de 5,16% (environ 1,1 M€) avec un autofinancement de 191 k€, plus important qu'en 2018 mais très largement inférieur aux marges de manœuvres dégagées les années précédentes.

Le budget communal est en diminution et son élaboration et son suivi demandent une rigueur constante pour permettre de dégager des marges de manœuvres somme toute restreintes.

3.1.3 Equilibre

Comme vu précédemment, l'équilibre général du budget est atteint avec un autofinancement, de l'ordre de 191 k€ (contre 167 k€ en 2018), avec pour rappel, les hypothèses suivantes :

- une DGF en baisse à 1 133 k€,
- un FPIC en forte hausse à 484 k€,
- aucune hausse des taux d'imposition ni des tarifs.

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les recettes

La plupart des recettes de la section d'investissement sont assez évidentes à prévoir car il s'agit pour la plupart de recettes « *mécaniques* ».

Il en va ainsi pour les dotations aux amortissements qui sont en légère baisse par rapport à celles de 2018 (voir explication ci-dessus). La taxe d'aménagement, liée aux mutations de biens immobiliers sur la commune, est toujours évaluée a minima à 200 k€. Le FCTVA connaîtra cette année une augmentation de l'ordre de 440 k€ liée aux investissements de l'année n-2 (il était de 860 k€ en 2018, il devrait être de 1,3 M€ en 2019).

Au total, les recettes propres d'investissement (c'est-à-dire hors emprunts et hors autofinancement) devraient avoisiner 3 M€, couvrant ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement.

Par ailleurs la Ville devrait percevoir un certain nombre de subventions pour des projets en cours. La Ville a obtenu, en 2018, un fonds de concours pour le soutien à l'investissement communal voirie (SIV) de la Communauté Paris-Saclay pour un montant de 6,2 M€, pour la période 2018-2027, dans le cadre d'opérations de voirie à réaliser. Ce fonds de concours est attribué chaque année de manière dégressive. Pour 2019, le montant de ce fonds de concours est de 741 k€. La Ville a également obtenu une subvention de 80 000 € du Centre national du cinéma pour le fonds de soutien au cinéma. C'est donc un total de 821 k€ de subventions qui sera inscrit au budget. Les montants de 2019 sont plus importants par rapport à ceux de 2018 et la Ville poursuit activement sa politique de recherche de subventions dans tous les domaines d'activité. D'autres sommes pourront être enregistrées en cours d'année, au gré des diverses opérations d'investissement engagées et des réponses des organismes sollicités car la réglementation impose de n'inscrire que les sommes notifiées.

Enfin, l'autofinancement atteindrait 191 000 €, au prix d'efforts réalisés sur le budget de fonctionnement (cf supra).

Au final, les recettes de la section d'investissement devraient s'élever pour 2019 à 4,06 M€, hors emprunt d'équilibre et affectation des résultats qui seront à acter après l'élaboration du compte administratif pour 2018.

3.2.2. Les dépenses

Celles-ci devraient s'établir aux alentours de 15,295 M€.

Première dépense, incontournable avant d'envisager tout nouveau projet, le remboursement du capital de la dette pour 1,603 M€ (cf. tableau du § 4 page 15).

Hors dépenses d'ordre et hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses d'investissement devrait avoisiner 13,692 M€, dépenses parmi lesquelles on devrait retrouver, sous réserve des arbitrages définitifs :

- 11,265 M€ pour les bâtiments, dont les opérations de rénovation du centre Malraux (9,650 M€), du Restaurant scolaire David Régnier/Paul Fort (0,444 M€), de la Potinière, de la maison Fournier et de l'ancienne PMI afin d'accueillir les activités

pendant la rénovation du centre Malraux (0,300 M€), des travaux d'accessibilité (0,396 k€), des travaux dans les écoles, dans les crèches...

- 1,300 M€ de travaux de voirie, d'électrification et / ou d'enfouissement de réseaux et marché à bons de commande,
- 0,426 M€ pour l'environnement, dont 0,200 M€ dans le cadre du Plan Parcs,
- 0,250 M€ pour le sport,
- 0,220 M€ pour le garage
- 0,120 M€ pour l'informatique,

Il est à noter, notamment pour les opérations d'investissement sur les bâtiments, que la réglementation impose d'inscrire la totalité du montant de chaque opération mais que les dépenses se font au fur et à mesure de l'avancée desdites opérations qui s'étalent souvent sur plusieurs années comme pour l'Espace Bernard Mantienne, l'Eglise ...

Vous trouverez ci-dessous, le tableau récapitulatif des dépenses d'équipements sur la période 2013-2019.

Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	Prévision 2019	Total
6 069 365 €	2 806 645 €	6 518 646 €	6 710 568 €	6 770 606 €	11 066 215 €	13 692 330 €	53 634 375 €

3.2.3. Equilibre

Au regard de ce qui est exposé ci-dessus, la commune devra recourir à l'emprunt pour équilibrer cette section à hauteur de 11 M€ environ.

Rappelons une nouvelle fois qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre et que son montant sera diminué à due concurrence de l'excédent qui sera constaté lors de l'adoption du compte administratif 2018 et d'éventuels arbitrages encore à opérer.

Comme précisé lors de l'introduction, du fait de la loi « *NOTRe* », le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

C'est pourquoi, après avoir analysé l'évolution de notre dette, nous concluons par une prospective qui reste toutefois bien difficile à mettre en place compte tenu du contexte dans lequel se trouve la commune.

4. La dette

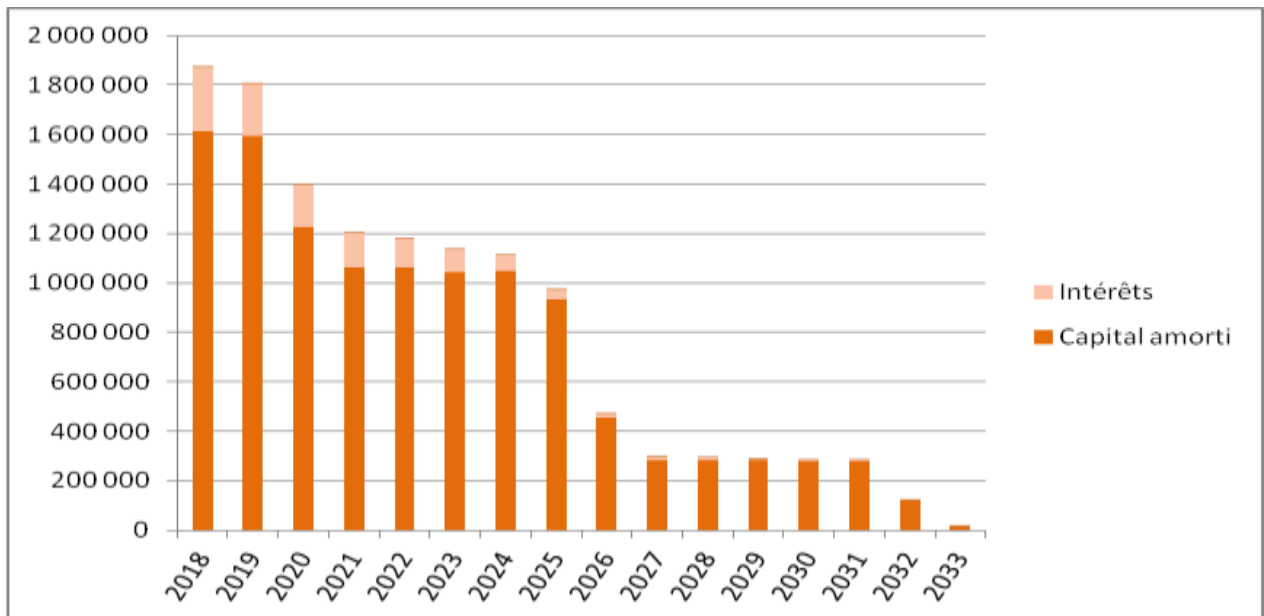
La commune a dû avoir recours en 2016 à un emprunt d'un montant de 3,2 M€ dont les premiers remboursements sont intervenus en 2017. Cet emprunt sur 15 ans a été contracté au taux de 0,67%. En 2017, la commune a contracté un emprunt de 1 M€ au taux de 1,08% sur 15 ans. Les premiers remboursements sont intervenus en 2018. Pour 2018, la commune envisage d'emprunter pour équilibrer son budget d'investissement, comme cela était prévu au BP 2018. Cependant, la somme de 9 M€ était inscrite au BP et, au final, la commune ne devrait emprunter qu'environ 7 M€.

L'annuité de la dette repart donc à la hausse en contrepartie d'investissements lourds réalisés :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Intérêts (fonctionnement)	453 619,08	376 014,57	277 570,67	285 927,30	380 000,00	457 000,00
Remboursement du capital (investissement)	1 637 312,47	1 484 180,45	1 507 312,54	1 691 408,02	1 581 597,68	1 603 340,07
Annuité	2 090 931,55	1 860 195,02	1 784 883,21	1 977 335,32	1 961 597,68	2 060 340,07
Evolution	-1,20%	-11,04%	-4,05%	10,78%	-0,80%	5,03%

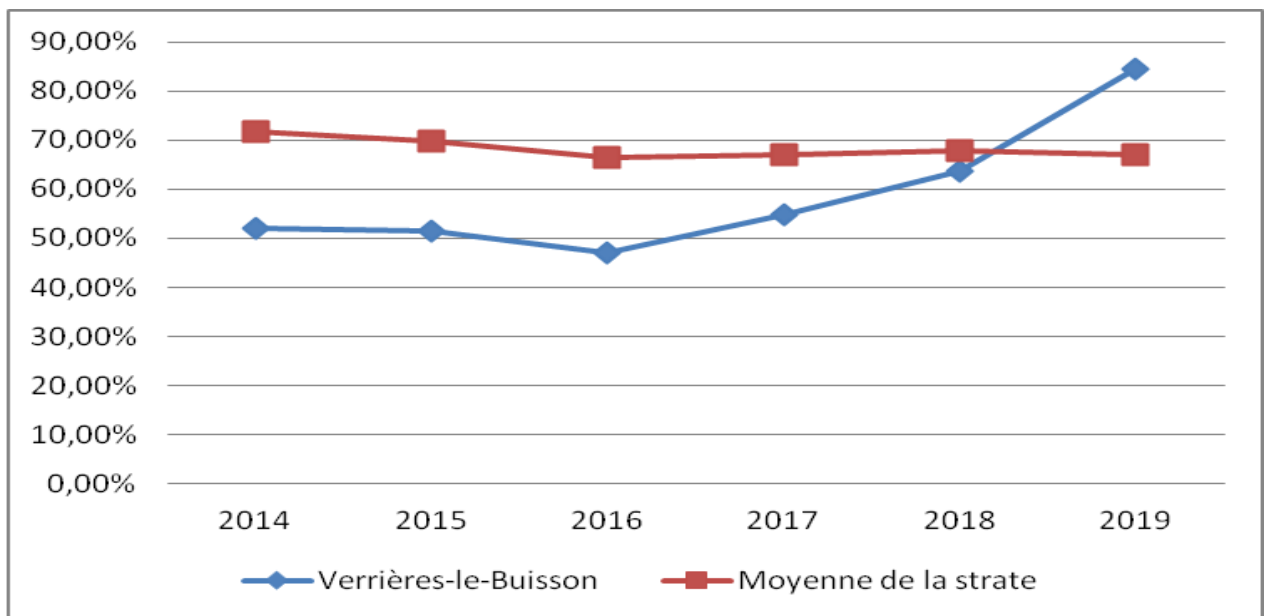
Sur cette base, le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(en %)



Ce graphique démontre l'effort de désendettement mené par la commune depuis le début du mandat, pour permettre de marge de manœuvre pour financer de lourds investissements au service des Verriérois.

5. Prospective 2016-2020 : Les grandes masses financières

5.1. Les masses budgétaires

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées en prenant compte un effectif constant du personnel sur cette période. En effet, le chapitre 012 devrait évoluer mécaniquement de 2 % du fait, d'une part, du glissement vieillesse-technicité (GVT) et d'autre part, de l'augmentation des charges patronales.

Les recettes de fonctionnement ont été calculées, en 2016 et 2017 avec une augmentation de 0,5% d'impôts annuelle, et pour 2018 à 2020, avec la seule hausse annuelle des valeurs locatives décidée par la loi de finances.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont été réévaluées à environ 48 M€ sur la période 2014 – 2019, conformément au programme sur lequel a été élue la majorité municipale.

En k€	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	23 373	22 492	22 437	21 398	22 506
Dépenses réelles de fonctionnement	21 199	20 700	20 873	21 206	21 602
<i>dont intérêts de la dette</i>	277	387	380	457	689
Recettes réelles d'investissement	8 784	7 512	11 220	9 457	4 456
<i>dont emprunts souscrits</i>	3 426	3 020	9 056	6 300	3 540
Dépenses réelles d'investissement	9 587	10 955	12 647	10 037	5 997
<i>dont capital de la dette</i>	1 507	1 691	1 581	2 031	2 761

L'exercice reste toutefois aléatoire puisqu'il ne prend pas en compte les éventuels transferts de compétences à venir à la CPS, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs.

Par ailleurs, il convient de préciser que ces chiffres sont établis sur une base « BP » et ne prennent donc pas en compte l'excédent de l'année « n-1 ».

5.2. Soldes financiers

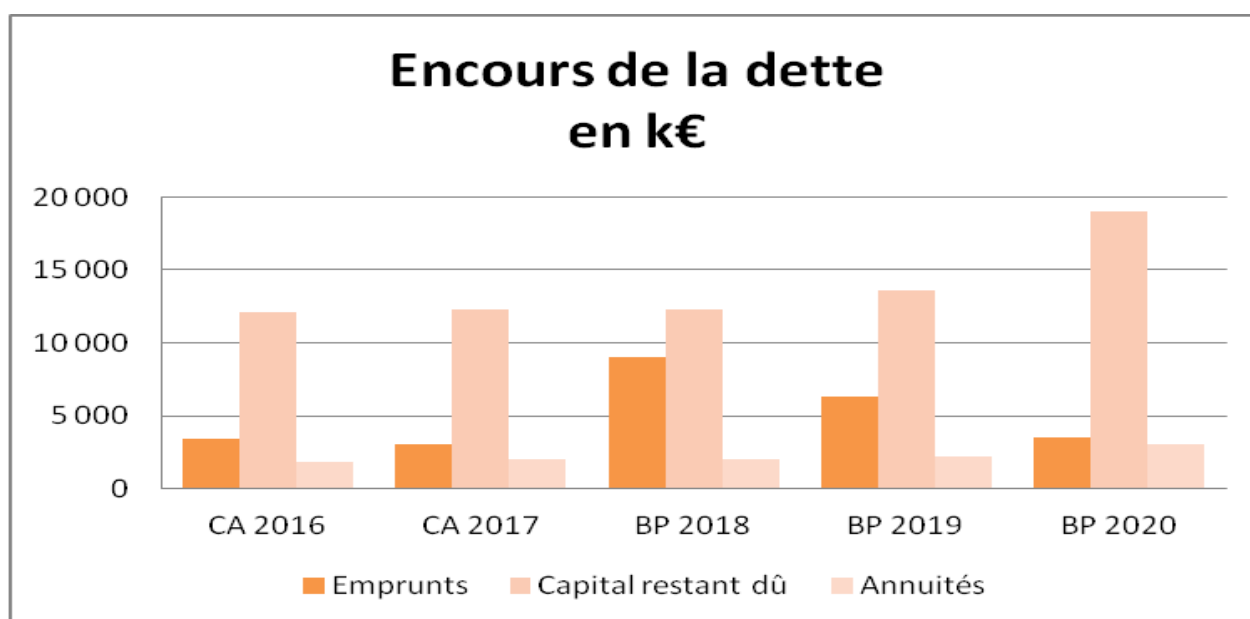
En k€	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 451	2 179	1 944	649	1 593
Epargne brute	2 174	1 792	1 564	192	904
Epargne nette	667	101	-17	-1 839	-1 857

5.3. Endettement

En k€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 1er janvier	10 577	12 270	10 579	17 654	21 103
Ratio de désendettement (*)	4,87	6,85	6,76	91,95	23,34
Emprunt	3 200	3 020	9 056	6 300	3 540

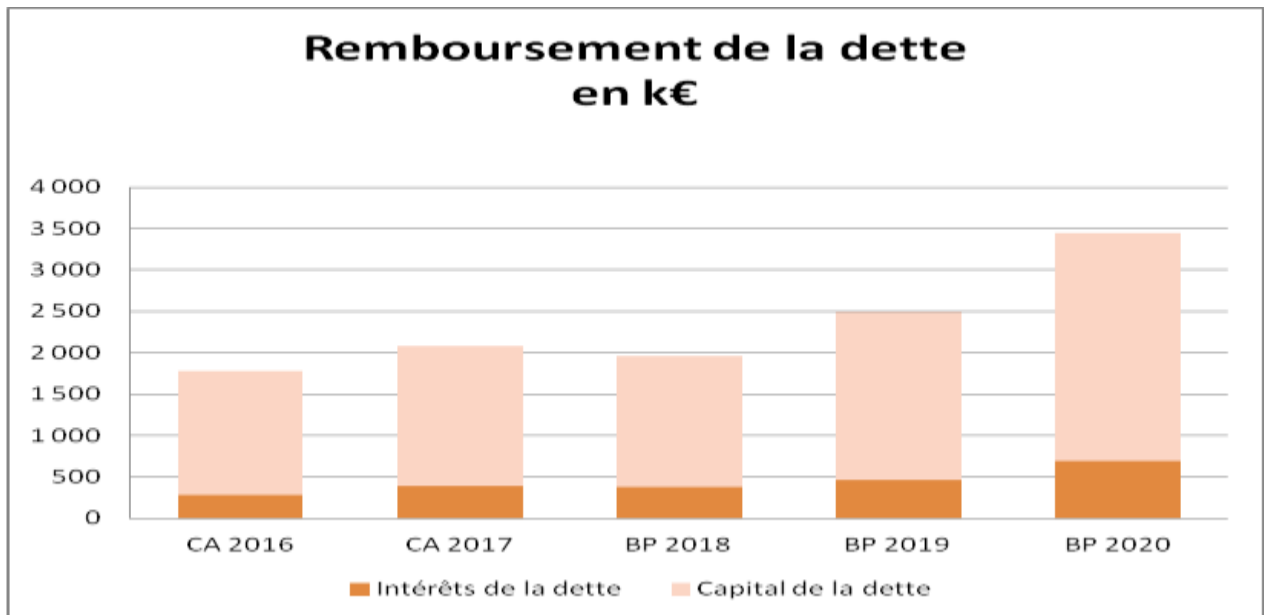
(*) Encours de la dette/Epargne brute

Encore une fois, ces chiffres sont établis sur une base « BP » et ne prennent donc pas en compte l'excédent de l'année « n-1 ».



Bien évidemment, il s'agit là d'une projection mathématique ne prenant pas en compte :

- Les éventuels excédents de l'année n-1,
- Les subventions que nous pourrions obtenir,
- Les transferts de compétence,
- Les cessions de patrimoine.



Il est demandé au Conseil municipal de débattre sur ce rapport.